

OBJECTIF(S)

- Maîtriser tous les aspects de la maintenance préventive et curative en parfaite adéquation avec un plan d'amélioration des performances énergétiques qui peut être engagé.
- Répondre aux obligations réglementaires de gestion technique des immeubles de logements.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires techniques de patrimoine immobilier
Syndics de copropriété et administrateurs de biens

Prérequis : Une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Expert en gestion technique de patrimoine
immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

I – INTRODUCTION – RAPPEL DU CONTEXTE D'ORGANISATION GÉNÉRALE

- Le rôle et les objectifs du gestionnaire technique.
- L'analyse du contexte technique et environnemental de la copropriété.

II – PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE GESTION TECHNIQUE

- Organisation de la gestion de l'entretien courant, la maintenance préventive et curative.
- Les contrats d'entretien courants avec obligations de moyens et de résultats.

III – NOTIONS TECHNIQUES DE BASE

- Approche pathologique :
- Compréhension du vieillissement des bâtiments.

IV – LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG)

- Constitution du dossier :
- Le DPE collectif ou l'audit énergétique.
 - Le plan pluriannuel des travaux. (PPT)
 - L'état de conformité de la copropriété.
 - Synthèse technique et financière.

